



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les documents budgétaires sont consultables au siège du Syndicat.

Le budget est divisé en deux sections qui doivent être équilibrées en dépenses et en recettes :

- la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service
- la section d'investissement qui comporte les projets de travaux et d'équipement service.

Ces deux sections sont divisées en chapitres selon la nature de l'opération.

Ces chapitres sont regroupés en opérations réelles et en opérations d'ordre. Les opérations d'ordre sont des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers contrairement aux opérations réelles (exemple dotations aux amortissements).

1 - Service assainissement collectif

Budget Primitif 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Par cet acte, le Président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile

Le budget du service assainissement a été voté le 2 avril 2024 par le Comité syndical. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 14 mars 2024, étape obligatoire préalablement au vote du budget.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 reporté au budget primitif 2024 s'élève à :

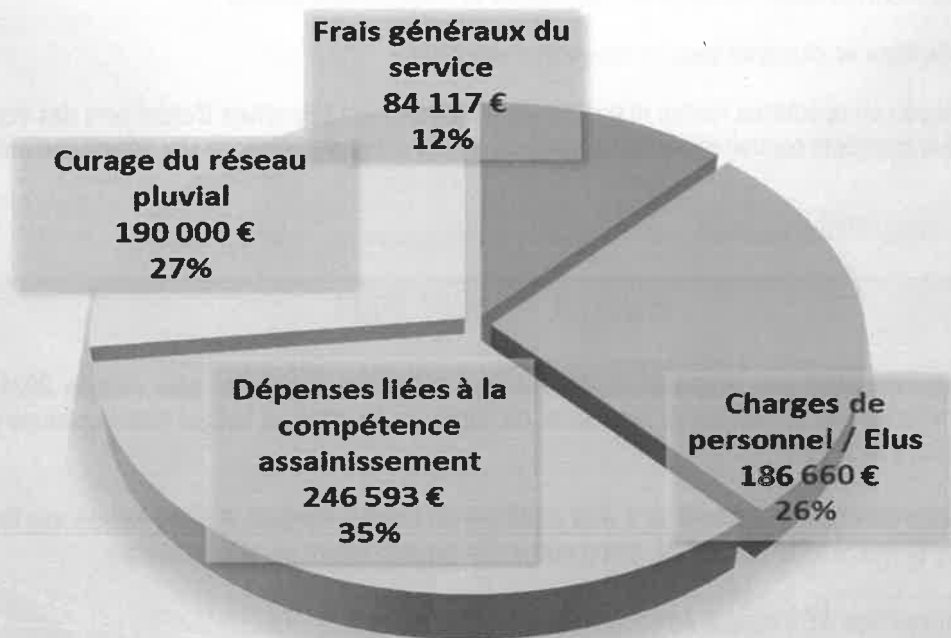
- **3 095 073.74 €** au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté N-1 » de la section de fonctionnement
- **64745.03 €** au compte 001 « Solde d'exécution positif N-1 » de la section d'investissement

Les restes à réaliser sont automatiquement repris dans le budget 2024.

Les dépenses de la section de fonctionnement

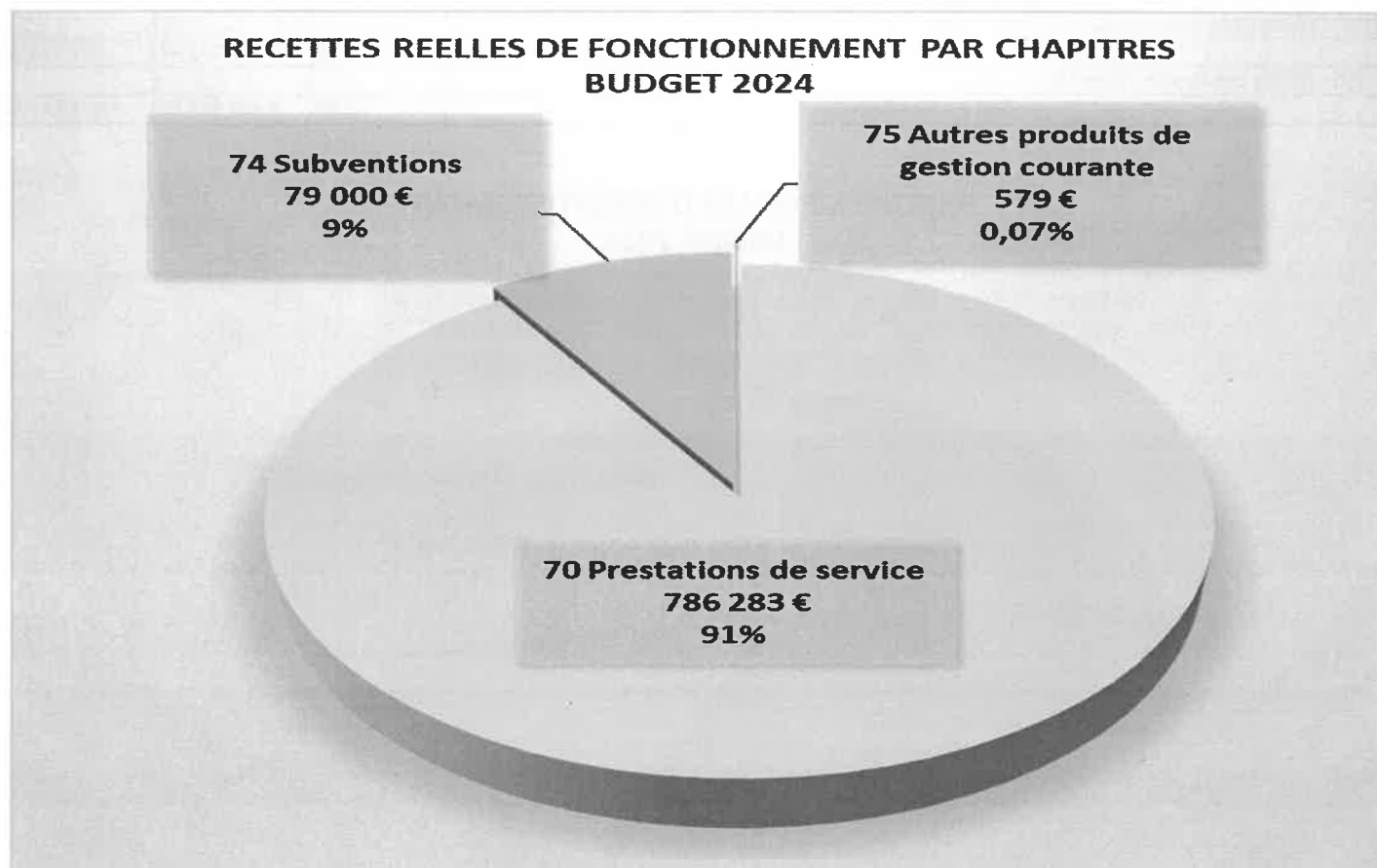
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	499 010,04
	<i>Frais de fonctionnement courants du service (achats divers, télécommunications, affranchissement, assurances, loyer, entretien, maintenance, locations, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...) dont notamment :</i>	
	- Entretien du réseau d'eau pluviale 190 000 € - Redevances VNF : 27000 € - Hygiénisation des boues de la STEP 2023, 2024 + prov : 100 000 €	
012	Charges de personnel	151 760,00
65	Autres charges de gestion courante	49 600,00
	<i>Elus, contrats informatique</i>	
67	Charges exceptionnelles : Provision	7 000,00
022	Dépenses imprévues	53 052,75
	Total dépenses réelles	760 422,79
023	Virement à la section d'investissement	2 964 290,00
	<i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	405 961,21
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	
	Total dépenses d'ordre	3 370 251,21
	TOTAL DEPENSES	4 130 674,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CATEGORIE BUDGET 2024



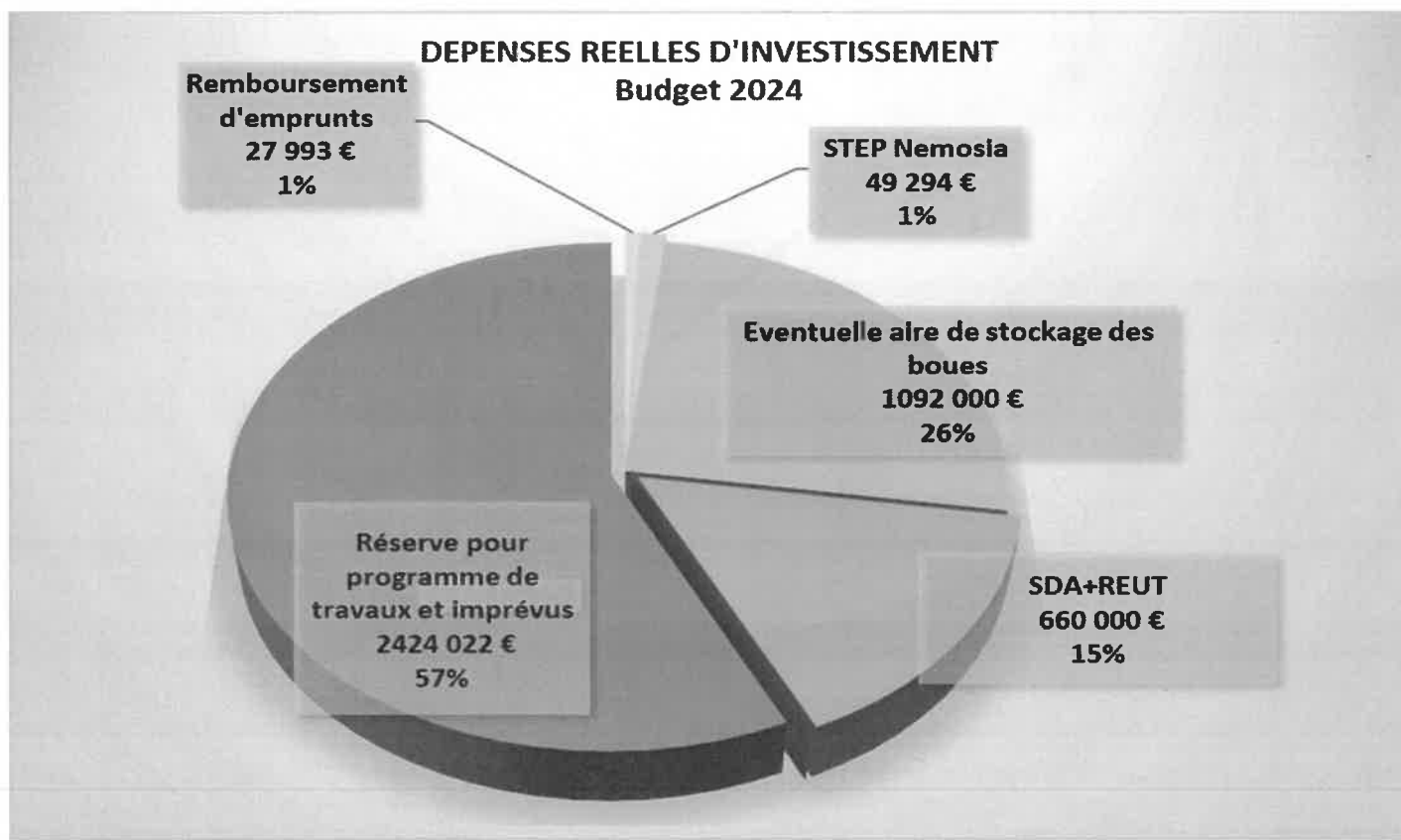
Les recettes de la section fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2024
70	Produits des services <i>Surtaxe 691627 € et participation des communes à l'entretien du réseau d'eau pluviale : 94655,75 €</i>	786 282,75
74	Subventions d'exploitation : - Campagne RSDE 2023 : 20 000 € - Prime épuration 2023 : 59 000 €	79 000,00
75	Autres produits gestion courante - Redevance d'occupation du domaine public	579,04
77	Produits exceptionnels	2 000,00
	Total recettes réelles	867 861,79
042	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	167 738,47
	Total recettes d'ordre	167 738,47
002	Excédent de fonctionnement 2022 reporté	3 095 073,74
	TOTAL RECETTES	4 130 674,00



Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2023	Propositions 2024	Budget primitif 2024
20	Immobilisations incorporelles <i>Dont Shéma directeur d'assainissement et eaux pluviales-Faisabilité REUT- diag Amont - Prov 660 000 € + Prov/imprévis 90000 € Prov achat Licences Progiciel ANC : 20 000 €</i>	0,00	770 000,00	770 000,00
21	Immobilisations corporelles <i>- Pose de caméras de surveillance à la STEP Nemosia + éclairage LED: 39000 € - Achat terrain darvault + frais notariés : 22000 € - Remise en état Toit terrasse STEP : 20000 € - Provision pour imprévis : 343293,55 €</i>	0,00	444 293,55	444 293,55
23	Immobilisations en cours <i>- Création d'une aire de stockage des boues : 1 070 000 € - Provision pour futur programme de travaux : 1 728 000,22 €</i>	0,00	2 798 000,22	2 798 000,22
16	Emprunts & dettes assimilées <i>Remboursement des avances de l'Agence de l'Eau - Sans intérêts</i>		27 993,25	27 993,25
020	Dépenses imprévues		213 021,51	213 021,51
	Total dépenses réelles	0,00	4 253 308,53	4 253 308,53
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des subventions d'équipement</i>		167 738,47	167 738,47
	Total dépenses d'ordre	0,00	167 738,47	167 738,47
001	Solde d'exécution négatif N -1			
	TOTAL DEPENSES	0,00	4 421 047,00	4 421 047,00



Les recettes de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2023	Propositions 2024	Budget primitif 2024
13	Subventions d'investissement : - Aire de stockage des boues : 335000 € - Schéma directeur d'assainissement + eaux pluviales 454823 € - Diagnostic amont : 43780 €	152 447,54	833 603,22	986 050,76
Total recettes réelles		152 447,54	833 603,22	986 050,76
021	Virement de la section de fonctionnement <i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>		2 964 290,00	2 964 290,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections <i>Amortissement des immobilisations</i>		405 961,21	405 961,21
Total recettes d'ordre		0,00	3 370 251,21	3 370 251,21
001	Solde d'exécution positif N -1		64 745,03	64 745,03
TOTAL RECETTES		152 447,54	4 268 599,46	4 421 047,00

Les restes à réaliser sont les dépenses ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution (commande, etc...) et non payées, et les recettes notifiées et non encaissées. Ils permettent notamment d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2024 afin de régler les factures avant le vote du budget.

Le Budget Primitif 2024 total s'élève à 8 551 721 €.

La surtaxe est maintenue pour la 13^{ème} année consécutive à 0.73 € H.T./m3.

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de 133 100 €. L'annuité 2023 s'élève à 27 993.25 €.

La dette du Syndicat est uniquement constituée par les avances remboursables de l'Agence de l'eau, emprunts à taux zéro et remboursables sur 15 ans.

2 - Service assainissement non-collectif (SPANC)

Ce budget concerne les contrôles de bon fonctionnement des assainissements autonomes réalisés par la SAUR. Ceux-ci sont dorénavant pris en charge uniquement par la SAUR ainsi ce budget ne va plus générer d'écritures pour ce type d'activité.

Cependant depuis 12/2023, la mise en place du règlement de service ANC prévoit l'application de pénalités suivant les mentions portées sur ce dernier.

Le budget 2024 s'élève à 1242.84 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024	Chap.	Libellé	Budget primitif 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	842,84	0,00	1 242,84	75	Autres produits de gestion courante			400,00
	Compte 611 Sous-traitance				002	Excédent de fonctionnement reporté	842,84	0,00	842,84
					70				
TOTAL DEPENSES		842,84	0,00	1 242,84	TOTAL RECETTES		842,84	0,00	1 242,84

Ce service ne réalise pas d'investissements.

Fait à Nemours, le 2 Avril 2024, Le Président, Christian PEUTO

41 Quai Victor Hugo
77400 Nemours
☎ 01 64 28 85 01
☎ 01 64 78 14 48
Nemours - Saint-Pierre

